



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil D'Administration
Du Centre Intercommunal d'Action Sociale
du Pays de l'Aigle

Séance du 11 avril 2023.

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
de l'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	23
PRESENTS	16
VOTANTS	20

**DATE DE LA
CONVOCAION**

04/04/2023

OBJET

**Aides du CIAS dans le
cadre du partenariat avec
le FSL-FAFI.**

Acte reçu en préfecture le

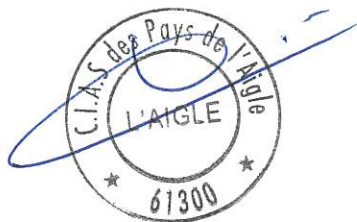
17 avril 2023

Publié en ligne le

17 avril 2023

Certifié exécutoire

La Vice-Présidente,
Nathalie LENÔTRE



L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du quatre avril, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Nathalie LENÔTRE.

Etaient présents : Alain BOUVIER, François CARBONELL, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Jean-Pierre CHEVALIER, Isabelle CLOUCHÉ, Hugo DUPONT, Elisabeth JOSSET, Lucile JOUAUX, Véronique HELLEUX, Liliane HUBERT, Nathalie LENÔTRE, Abdellah LHESSANI, Delphine PRIEUR, Jacqueline ROSSET, Jean SELLIER, Sophie THERY.

Pouvoirs : Paule GOUIN donne pouvoir à Sophie THERY
Paule KLYMKO donne pouvoir à Elisabeth JOSSET
Sylvie MOLERO donne pouvoir à Delphine PRIEUR
Christophe PAPILLON donne pouvoir à Nathalie LENÔTRE

Absents excusés : Paule GOUIN, Paule KLYMKO, Sylvie MOLERO, Christophe PAPILLON,

Absents : Fleur GOSSELIN, Nathalie RIBAUT, Richard ROUSSEAU.

Madame la Vice-Présidente informe les membres de l'assemblée que dans le cadre du partenariat avec le Fonds d'Aides Financières Individuelles et plus particulièrement du FSL maintien des énergies, le CIAS par le biais de sa commission restreinte, a accordé des aides financières depuis le 16 février 2023, pour un montant global de 457 €, soit quatre demandes au total. Cette aide est **sous réserve de l'accord du FAFI.**

DEMANDEUR	VILLE	NATURE DE L'AIDE	DEMANDE	ACCORDEE
Famille E	L'Aigle	Facture de d'électricité	130 €	ACCORD SOUS RESERVE DU FAFI
Famille F	L'Aigle	Facture d'électricité	130 €	ACCORD SOUS RESERVE DU FAFI
Famille G	L'Aigle	Facture de d'électricité	67 €	ACCORD SOUS RESERVE DU FAFI
Famille H	Chandai	Facture de gaz	130 €	ACCORD SOUS RESERVE DU FAFI

Considérant la nécessité d'octroyer ces aides aux personnes indiquées sur le tableau ci-dessus, du fait de leur situation,

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20230411-2023-04-11-033-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accorder les aides financières selon le tableau ci-dessus.
- **DIT** que ces aides seront prélevées au budget en cours, à l'article 6562.

VOTE : UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme.

